



Pour plus d'informations : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

Session thématique 5

« Le rôle des autorités régionales et locales en matière de gestion des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique »

19 janvier 2010, 8h30 – 12h30

SYNTHESE

Président : M. Charles Katiza, Président de la Plateforme des collectivités locales des pays ACP

Coordinateur : M. Alexis De Bertoult, Conseiller pour le programme de coopération décentralisée, FAO

Rapporteur : Dr Joseph Matowanyika, Consultant en sécurité alimentaire, Zimbabwe

Les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des forêts et des secteurs de l'agriculture contribuent actuellement pour près d'un tiers des émissions totales annuelles. Cependant, l'agriculture, par le biais de pratiques agricoles adaptées et d'une gestion durable des ressources naturelles, peut à la fois atténuer les effets du changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire. Les autorités régionales et locales disposent des pouvoirs et/ou sont organisées de telle manière à assurer la gestion durable des ressources naturelles de leur territoire afin de garantir la sécurité alimentaire face aux risques liés au changement climatique. Ces actions se concrétisent notamment par :

- des plans de gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle d'un territoire couvrant un espace agro-écologique particulier ;
- la mise en place d'outils et le renforcement des capacités au niveau décentralisé visant à la prévention des risques naturels ;
- la formulation de politiques de sécurité alimentaire qui intègrent les impacts du changement climatique et proposent des mécanismes d'adaptation ;
- l'accès à des outils et technologies issus de la recherche comme aide à la décision.

La session souligne leur impact sur la sécurité alimentaire et la pertinence des travaux effectués au niveau décentralisé. Elle énonce également quelques recommandations sur la façon de mettre en commun ces efforts, en identifiant les outils et les méthodes requises par les personnes impliquées dans les projets.

Le rapport ci-après synthétise les présentations des panélistes, attire l'attention sur les points clés des débats et met l'accent sur les recommandations visant à améliorer les actions locales et régionales dans le domaine de la sécurité alimentaire.

INTERVENANTS¹

1. M. **Stéphane Jost**, Agent de liaison, Service de l'environnement et des ressources naturelles, FAO
2. M. **Aliou Niang**, Président, Région de Saint-Louis (Sénégal)
3. M. **Jean-Philippe Bayon**, Vice-Président délégué à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée, Conseil régional Rhône-Alpes, France

¹ Les présentations et discours sont disponibles en intégralité sur le site Internet du Sommet

(Document de référence) : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

EN PARTENARIAT AVEC



4. **M. Simon Chabot**, Directeur, Centre de Valorisation Internationale de l'Expertise Publique, Québec, Canada
5. **Dr. Abu Wali Raghieb Hassan**, Chargé d'étude et de projet, Projet « Adaptation des moyens d'existence aux changements climatiques » (LACC-II), (FAO-DAE), Département de vulgarisation agricole, Ministère de l'Agriculture, Dhaka, Bangladesh
6. **M. Dosteus Lopa**, Chef de projet EPW, Paiement équitable des services hydrographiques (Equitable Payment for Watershed Services/EPWS), EPWS, CARE International, Tanzanie
7. **Dr. Moussa Djire**, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Bamako, République du Mali.
8. **M^{me} Catherine Combette**, Chef d'unité adjointe ACP, Afrique du Sud, FAO et aide alimentaire de la Direction Générale de l'agriculture et du Développement Rural, Commission européenne

I. PRÉSENTATIONS DES INTERVENANTS

INTRODUCTION PAR LE PRÉSIDENT

Le président explique l'objectif de la session et souligne qu'à l'issue de celle-ci, les participants sont encouragés à émettre des recommandations qui seront examinées lors de la plénière, dans le cadre des résolutions finales du sommet.

1. **Discours liminaire** : les enjeux de la gestion des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique, **M. Stéphane Jost**, Agent de liaison, Service de l'environnement et des ressources naturelles, FAO

Ce discours liminaire présente des données critiques sur les tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire au cours des dernières décennies et des 40-50 prochaines années. Il souligne les liens multidimensionnels qui existent entre les changements climatiques et l'agriculture. Une augmentation significative de la production alimentaire, de l'ordre de 70%, sera nécessaire pour nourrir 9 milliards d'habitants en 2050. Aujourd'hui, en 2010, la population urbaine dépasse déjà la population rurale et le nombre de producteurs de denrées alimentaires a par conséquent diminué. Le monde compte déjà 1 milliard de mal nourris et 2 à 3 milliards de sous-alimentés, dont environ 90% habitent en Asie et en Afrique. Ces chiffres ne cessent de s'accroître. En outre, l'agriculture n'a pas bénéficié d'un appui financier et politique suffisant au niveau mondial au cours des dernières décennies. Dans cette mosaïque complexe des causes et des effets du changement climatique, tels que présentés dans le graphique spaghetti, il est noté que l'agriculture contribue à 15% des gaz à effet de serre et que la déforestation et les changements d'utilisation des sols attribués à l'agriculture constituent la principale source de problèmes. Pourtant, l'agriculture elle-même fournit certaines des solutions aux problèmes émanant du changement climatique et du réchauffement planétaire.

La présentation attire l'attention sur certaines zones sensibles souffrant d'une pénurie alimentaire présente et future, où l'apport calorique serait en péril, notamment la partie occidentale de la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest, le sous-continent indien, y compris les régions de l'Himalaya, les zones densément peuplées de l'Extrême-Orient, les îles dans cette partie du monde et en Afrique australe, entre autres. Parmi les nombreuses autres répercussions du changement climatique, figurent l'intensité croissante des phénomènes naturels extrêmes comme les cyclones dans le sous-continent indien et dans certaines parties de l'Amérique du Nord et du Sud, les tempêtes en Europe occidentale, la submersion potentielle et redoutée des agglomérations côtières en Afrique et dans beaucoup des petites îles du Pacifique et d'autres régions. Il est souligné que l'Afrique côtière est particulièrement vulnérable. De plus, d'autres effets sont également mentionnés, notamment la grave dégradation des terres et des sols dans la région amazonienne, les pertes d'habitats de mangrove, l'augmentation du stress hydrique et la perte de biodiversité et de plusieurs autres phénomènes naturels et humains préjudiciables à la sécurité alimentaire et au bien-être de l'homme. La question est posée de savoir pourquoi les régions et les autorités locales, qui sont des organismes sous-nationaux, sont les sphères d'action pertinentes :

- Les régions sont les espaces géographiques les plus appropriés pour aborder le changement climatique. Les impacts spatiaux des changements climatiques sont les plus visibles à ce niveau. Les manifestations agro-écologiques des changements climatiques et les pressions alimentaires sont les plus évidentes à ce niveau, et non pas aux niveaux national ou supranational/international.
- Les régions sont les meilleures sources d'information sur l'insécurité alimentaire.
- Elles constituent les meilleurs intermédiaires entre les communautés, les institutions nationales ou internationales.

Il est en outre noté que les régions pourraient entreprendre les activités suivantes :

- Mobilisation et utilisation des ressources techniques et financières.
- Participation à la gouvernance internationale de la sécurité alimentaire, comme dans le Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui a été réformé en novembre 2009 en vue d'inclure davantage d'acteurs.
- Préparation des plans pour la gestion intégrée des ressources naturelles.
- Renforcement des capacités des communautés locales, promotion de la participation populaire et mise à profit des connaissances locales des communautés en matière de sécurité alimentaire.

Pour sa part, la FAO offre une assistance en fournissant des données sur les tendances en matière de sécurité alimentaire et en apportant une expertise technique en matière d'agriculture, d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Le Sommet des régions du monde de Dakar doit présenter des propositions concrètes et pratiques d'actions à engager par les acteurs sous-nationaux dans ce domaine, qui n'a commencé à recevoir de l'attention qu'au cours des 4 ou 5 dernières décennies.

2. Zone sylvo-pastorale du Ferlo (Sénégal), Région Rhône-Alpes (France)

Programme pour le Développement des Territoires de gestion qui émettent moins de gaz à effet de serre et sont plus résistants aux changements climatiques dans la Zone sylvo-pastorale du Ferlo, Sénégal, par M. **Jean-Philippe Bayon**, Vice-Président délégué à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée, Conseil régional Rhône-Alpes, France ; et M. **Aliou Niang**, Président de la Région de Saint-Louis, Sénégal.

Cette présentation orale illustre la coopération décentralisée entre une région du Nord (la région Rhône Alpes en France) et une région du Sud (la région du Ferlo au Sénégal). L'alimentation est présentée comme un droit fondamental de l'homme et la question suivante se pose : comment pourrions-nous garantir ce droit avec une population mondiale qui devrait atteindre 9 milliards d'habitants ? Les réfugiés économiques en provenance d'Afrique migrant vers l'Europe sont essentiellement des réfugiés climatiques à la recherche de droits fondamentaux, tels que l'alimentation et des moyens d'existence décentes. La coopération entre l'Europe et l'Afrique est par conséquent indispensable. Dans le cas de la région du Ferlo au Sénégal, une zone sylvo-pastorale en proie à une grave désertification, une approche intégrée de la gestion des ressources locales par les institutions territoriales a été mise en place. Cette approche est basée sur le principe que l'humanité de chaque individu est interdépendante de celle de tous les autres individus. Le projet multidimensionnel, appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement, entreprend diverses actions dans de nombreux domaines, notamment l'éducation des enfants, les réponses des citoyens aux changements climatiques, la transformation du lait, l'amélioration des machines agricoles, le reboisement pour les énergies renouvelables basé sur les eucalyptus et le commerce équitable. Les populations locales façonnent leur avenir et sont encouragées à s'investir de manière proactive dans sa réalisation. La coopération entre les deux régions comprend des échanges d'experts, ainsi que des ressources matérielles et financières. Il s'agit d'une nouvelle forme de coopération entre pays développés et en développement, fondée sur des structures gouvernementales décentralisées.

3. Mali. Les conventions locales, un outil de gestion des ressources naturelles : expériences de la région du Sahel, par Dr. **Moussa Djire**, Professeur d'Enseignement Supérieur, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Bamako, République du Mali.

Partant de la prémisse que la sécurité alimentaire est une question de gouvernance, cette présentation souligne les rôles et les complexités de multiples acteurs et institutions dans la gestion des ressources naturelles locales, les sources de revenus les plus importantes pour les populations rurales en Afrique de l'Ouest. Ces ressources, cependant, font face à des pressions extrêmes dans des environnements de plus en plus fragiles et dont le fonctionnement échappe aux institutions officielles, ce qui se traduit par des ressources disponibles précaires, des conflits et des menaces pour la sécurité alimentaire. La présentation suggère que la mise en place de conventions locales comme accords institutionnels importants dans les pays du Sahel et d'autres pays africains permet de réduire certains de ces problèmes. Les questions qui se posent sont : que sont les conventions locales ? Comment ont-elles été établies ? Qu'ont-elles permis d'accomplir, étant donné les énormes pressions sur les bases de production écologiques locales dans de nombreux pays africains ?

Les conventions locales sont antérieures aux périodes coloniales. Mais aujourd'hui encore, la plupart des vies rurales en Afrique sont liées à des conventions locales, tels des totems. Toutefois, les conventions locales ont été progressivement érodées par les pratiques des administrations publiques, le travail des organisations non gouvernementales et celui des technocrates. Les conventions locales se présentent sous des formes diverses. Elles ont été qualifiées de contrats sociaux, de chartes rurales, de codes locaux, de protocoles locaux et d'autres noms. Elles mettent l'accent sur les relations entre les habitants des localités rurales définissant les

relations avec les étrangers. Elles sont également les points de référence pour les lois et coutumes locales et rationalisent la gestion des ressources locales en établissant des règles et règlements sur l'accès à des ressources spécifiques. Écrites ou non, elles peuvent être basées sur des ressources spécifiques, telles que les forêts et l'eau, ou sur la gestion des routes de desserte entre les villages. Il s'agit souvent de mécanismes locaux qui cherchent un consensus communautaire et aspirent à gérer les conflits, en définissant des cadres pour les négociations sur un éventail de questions. Les conventions locales peuvent être indigènes ou reposer sur des idées extérieures, après des analyses minutieuses de la situation et valident souvent des accords négociés avec l'État et d'autres acteurs extérieurs.

Elles présentent cependant des contraintes et des limites, notamment du fait qu'elles ne sont pas reconnues dans les législations nationales et qu'elles ne sont pas considérées comme accords institutionnels légitimes pouvant être utilisés pour la protection juridique. Malgré tout, il est indiqué que les conventions locales demeurent bénéfiques. Elles donnent des moyens d'agir aux communautés locales marginalisées, tout en renforçant leurs liens avec les États. C'est par leur biais que la réhabilitation des écosystèmes locaux a été possible. Elles constituent des espaces de discussion essentiels pour le dialogue avec les étrangers et présentent des perspectives permettant de donner une légitimité au travail des communautés rurales. Elles sont une preuve remarquable que les espaces ruraux ne sont pas des territoires vides. Elles sont une réalité avec laquelle il faut compter, offrant des outils essentiels pour établir des systèmes administratifs décentralisés. Quand elles sont utilisées pour prendre des engagements formels et signés entre les représentants locaux, les services techniques et les représentants de l'État, elles représentent un puissant instrument pour agir.

4. Régions côtières (Bangladesh)

Intégration des pratiques de prévention et de gestion des risques élaborées au niveau local aux stratégies et politiques nationales de sécurité alimentaire : travailler avec les agriculteurs dans des zones salines et propices à la sécheresse, par Dr. **Abu Wali Raghieb Hassan**, Chargé d'étude et de projet, Projet « Adaptation des moyens d'existence aux changements climatiques » (FAO-DAE), Département de vulgarisation agricole, Ministère de l'Agriculture, Dhaka, Bangladesh

Le Bangladesh est vulnérable à des phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations, les cyclones et les tornades ; sa base alimentaire étant particulièrement tributaire du riz pour nourrir ses 150 millions d'habitants. Les impacts du changement climatique comprennent la baisse de qualité des terres, l'augmentation des prix des aliments, une fréquence accrue de catastrophes naturelles, l'engorgement des sols, la salinisation et la sédimentation des sols dans les régions du delta du pays. La production alimentaire devrait diminuer de 30% d'ici 2050. En réponse, une stratégie sur le changement climatique a été formulée avec un programme d'actions d'adaptation. Des programmes de vulgarisation agricole et d'autres activités visant à atténuer les effets du changement climatique sont en place. L'une de ces activités, appuyée par la FAO, est le projet d'adaptation des moyens d'existence au changement climatique (LACC), mené en collaboration avec les communautés locales. Après avoir identifié les systèmes de subsistance des communautés et leur vulnérabilité face aux changements climatiques présents et futurs, le projet examine dans un deuxième temps les options d'adaptation au niveau local, les évalue dans le cadre d'essais pilotes, renforce les capacités des acteurs locaux pour mettre en œuvre les options et mobilise les communautés pour de telles actions. Ces activités consistent par exemple à ajuster les pratiques agricoles existantes pour répondre à des risques futurs escomptés, comme l'évolution et la diversification des modes de culture et des systèmes agricoles, la sélection de variétés de cultures adaptatives, une meilleure conservation des semences et du foin, et le développement de variétés de riz résistant aux crues. En outre, la gestion locale des risques de faible niveau intègre des actions d'adaptation avec des mesures interdépendantes, bien planifiées, à court et à long terme comme l'amélioration des infrastructures locales telles que les canaux de liaison, les systèmes d'irrigation et les installations de drainage et de stockage de l'eau. Ce projet aux multiples facettes renforce également les institutions communautaires locales et les capacités d'auto-assistance, améliore les institutions locales formelles et actions similaires. D'autres options visant à accroître la capacité d'autofinancement sont également encouragées afin d'améliorer les possibilités de moyens de subsistance adaptatifs.

5. Région de Morogoro (Tanzanie)

Paiement équitable des services hydrographiques (Equitable Payment for Watershed Services/EPWS) : faciliter la prestation de services (Facilitating Service Delivery). Programme CARE/WWF, par M. **Dosteus Lopa**, Chef de projet EPWS, Paiement équitable des services hydrographiques (Equitable Payment for Watershed Services), EPWS, CARE International, Tanzanie

Mis en œuvre par l'ONG CARE International, ce projet vise à modifier l'exploitation non durable des terres et à améliorer les « bassins versants » afin de parvenir à un approvisionnement/débit et une qualité de l'eau fiables pour les communautés en aval, tout en améliorant la vie des communautés dont la responsabilité est de gérer durablement les bassins hydrographiques de la source. Les communautés pauvres vivant dans les Montagnes Uluguru 200 kilomètres à l'ouest de Dar-es-Salaam, la capitale de la Tanzanie, sont censées gérer l'intégrité du bassin hydrographique et réhabiliter et protéger la source du fleuve Ruvu, qui est la principale source d'eau pour la capitale. Ceci est vital pour assurer des approvisionnements en eau potable à Dar-es-Salaam. DAWASCO, une entreprise qui fournit de l'eau à la ville et à Coca-Cola International verse désormais de l'argent aux communautés vivant dans l'Uluguru afin d'améliorer leurs conditions de vie et de les inciter à une bonne gestion du bassin. Ces communautés enregistrent une forte croissance démographique et vivent essentiellement d'une agriculture itinérante sur brûlis de subsistance, dont les faibles rendements se traduisent par de l'insécurité alimentaire. Le projet met en place une agriculture en terrasses avec de l'agro-foresterie et une restauration riveraine. Les communautés ont été formées sur les pratiques d'agriculture et d'élevage améliorées. Avec l'appauvrissement considérable de la couverture terrestre, la dégradation croissante des bassins versants et l'aggravation de la turbidité de l'eau, qui entraînent une augmentation des coûts de traitement de l'eau, DAWASCO et Coca-Cola sont maintenant engagés dans ce projet de paiement équitable des services hydrographiques (EPWS), car ils doivent payer pour les services d'écosystèmes protégés par les communautés qui garantissent le flux continu des services. Ce projet pilote confère une autonomie accrue aux communautés locales grâce à l'obtention de ressources provenant de grands utilisateurs, des fruits de leurs efforts. L'objectif est de démontrer la corrélation entre la réduction de la pauvreté et la durabilité de l'environnement. Les paiements sont versés aux agriculteurs et aux communautés ; ils leur donnent des moyens d'agir et améliorent leur sécurité alimentaire.

6. Région Québec (Canada)

*La valeur ajoutée et la capacité d'action du Québec en matière de gestion de ressources naturelles en lien avec la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique, par M. **Simon Chabot**, Directeur, Centre de Valorisation Internationale de l'Expertise Publique, Québec, Canada*

Le Québec est un vaste territoire au Canada qui compte seulement 7 millions d'habitants. Les grandes quantités de ressources naturelles qu'il possède représentent 2% des forêts mondiales et 3% des eaux de surface du monde avec 4 500 cours d'eau. La gestion de l'eau est un domaine essentiel. En 2006, un centre destiné à renforcer les partenariats entre le Québec et le reste du monde sur le changement climatique et la gestion de l'environnement a été créé avec des fonds publics. Concernant le travail des régions et des municipalités, deux domaines se distinguent. L'un se concentre sur la gestion de l'agro-environnement et l'autre sur la politique relative aux eaux. L'action commune est encouragée entre le Québec et d'autres sur le changement climatique et la sécurité alimentaire. Le Québec a des organisations paysannes fortes. Peu d'actions ont réussi à l'échelle régionale sans leur pleine participation. Les agriculteurs doivent être au centre des activités largement organisées au niveau des sous-bassins versants au Québec ; c'est à ce niveau que les ressources sociales et environnementales fusionnent avec toutes les parties prenantes impliquées. La qualité de l'eau est également essentielle, c'est pourquoi des mesures sont prises pour encourager les actions intégrées visant à protéger les sols et les eaux. En matière d'agriculture, le centre contribue à des actions orientées sur les questions de nouveaux parasites, de développement de nouvelles variétés et de nouvelles pratiques agricoles compte tenu des changements climatiques.

En matière de politique des eaux, le centre a signalé que le Québec a fait certains gaspillages dans la gestion de l'eau douce et doit s'employer à améliorer son efficacité compte tenu des changements climatiques. Le centre souligne que l'eau est un patrimoine collectif et que sa bonne gouvernance est essentielle. Le centre est prêt à partager son expertise en matière de promotion de la gestion décentralisée des ressources.

7. *La prise en compte du défi environnemental et du changement climatique par une politique publique : l'exemple de la Politique Agricole Commune, par M^{me} **Catherine Combette**, Chef d'unité adjointe ACP, Afrique du Sud, FAO et aide alimentaire de la Direction Générale de l'agriculture et du Développement Rural, Commission européenne*

Cette présentation postule une question : quelle est la pertinence de la Politique agricole commune (PAC) européenne pour le Sommet ? La présentation commence par une brève description de la manière dont la PAC définit la politique et les actions en matière d'agriculture et de développement rural, au niveau de l'UE27 et au niveau individuel pour les agriculteurs. L'Union européenne mène actuellement 109 projets de développement rural, dont 90 au niveau régional. Beaucoup ont pour but de partager des expériences entre les régions. L'un des enjeux de la PAC est de savoir comment produire des aliments en polluant moins. Si, initialement, la PAC ne se préoccupait pas tant de la pollution, elle cherche à présent à intégrer pleinement

les questions de pollution des sols et des eaux. Ce processus a été lent à voir le jour, car ce n'est qu'en 1992, 30 ans après le début de la PAC, qu'il a été correctement mis au point. C'est seulement en 2008 que le changement climatique a été intégré dans la PAC.

En outre, la présentation pose une question à double tranchant : l'agriculture européenne fait partie du problème du changement climatique, car elle représente 9% des gaz à effet de serre dus aux gaz de méthane et à l'oxyde nitreux, mais elle fait également partie de la solution à travers son rôle d'atténuation. L'UE a déjà dû faire face à des vagues de chaleur, des tempêtes et des inondations. Néanmoins, les prévisions indiquent que les effets les plus extrêmes sont attendus après 2050. Mais les effets se font déjà sentir. À titre d'exemple, alors que les vignes étaient autrefois récoltées en octobre en France, les vendanges ont désormais lieu en septembre. Les phénomènes climatiques extrêmes sont désormais courants, à l'instar des sécheresses qui se sont produites en France en 2003, 2005 et 2008. Le changement climatique aura des répercussions potentielles sur l'agriculture sous différentes formes. Il s'agit notamment de production agricole négative dans la partie septentrionale de l'UE, en dépit de gains initiaux positifs dus à la hausse des températures et à la diminution des précipitations après 2030, avec des répercussions négatives qui se feront progressivement sentir après 2050, par une désertification accrue. Les effets seront considérables : modification substantielle de la configuration et la distribution des pluies d'hiver et d'été, réduction de la sylviculture, baisse et variabilité accrue des rendements des cultures, santé plus fragile des animaux, instabilité des prix alimentaires, déplacements de productions et impacts économiques croissants sur les zones rurales entraînant une moindre cohésion sociale.

En réponse, l'UE a mis en place une politique environnementale et a réformé la PAC pour motiver les agriculteurs à favoriser des systèmes de production durables. Cette approche est basée sur trois principes élémentaires :

- Les agriculteurs doivent respecter des exigences fondamentales en matière d'environnement sans aucune compensation. Le principe pollueur-payeur (PPP) s'applique. Le pollueur assume les frais liés à la mise en place de mesures de prévention de la pollution ou paie pour les dommages causés par la pollution.
- Le système de l'éco-conditionnalité s'applique.
- Toutefois, si la société aspire à ce que les agriculteurs fournissent un service environnemental au-delà du niveau de référence, il appartiendra alors à la société de payer pour ce service environnemental.
- Dans ses programmes de développement rural figurent des paiements agro-environnementaux intégrés pour favoriser les pratiques de l'agriculture biologique, la réduction et une meilleure gestion des engrais et des produits phytosanitaires, y compris les productions intégrées, la diversification des rotations des cultures et l'entretien des jachères, la création et l'entretien d'éléments paysagers/écologiques (tels que les bordures de champs, zones tampons, couvertures végétales, haies, arbres), la réduction des zones irriguées et/ou des taux d'irrigation pour limiter le drainage, les actions de conservation des sols (telles que les techniques de travail visant à prévenir/réduire l'érosion des sols) et d'autres mesures.

Il existe d'autres mesures destinées à promouvoir l'agriculture durable, qui visent notamment à réduire les conflits entre les objectifs économiques et environnementaux. Elles concernent la préservation et l'amélioration des stocks de carbone dans les sols des terres agricoles, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la production des énergies renouvelables, également dans une utilisation agricole. Elles incitent à renforcer la recherche sur les technologies environnementales, améliorer la sensibilisation des agriculteurs sur les impacts du changement climatique sur l'agriculture et la réduction des émissions, et également à améliorer la sensibilisation des consommateurs sur les incidences que peuvent avoir les aliments sur le climat. Ces mesures aspirent également à favoriser l'échange d'expériences et une plus grande intégration des préoccupations climatiques dans le développement futur de la PAC. Les agriculteurs en ont tenu compte et l'on constate une réduction notable des méthodes polluantes dans l'agriculture. La mise en œuvre de ces mesures démontre que les autorités locales y participent pleinement.

II. DISCUSSION

Les différentes présentations ont suscité des réactions et contributions de la manière suivante :

a) Sur les conventions locales

Il est observé qu'au Burkina Faso, les conventions locales ont effectivement une base juridique. Les communautés locales ont signé des accords sur la gestion des bassins avec l'État dans la région du Nord de ce pays et un deuxième accord est en cours d'élaboration, ce qui fait du Burkina Faso un pionnier en la matière. Certains participants souhaitent partager cette expérience avec le Burkina Faso.

Au Cameroun, les conventions locales sont considérées comme une approche pragmatique pour la gestion des ressources telles que les forêts. Il est suggéré qu'une coopération transnationale et transfrontalière sur le développement des conventions locales serait souhaitable. Une approche régionale des conventions locales serait également utile. Toutefois, dans des pays comme le Burkina Faso, les régions sont des entités récentes. Un niveau d'appréhension dans leur utilisation à ce stade est exprimé. Un moyen pratique consiste à élaborer des plans de développement au niveau régional/territorial basés sur des plans nationaux intégrant des conventions locales, ce qui permettrait de conférer un fondement juridique aux conventions locales. Cela encouragerait également les collectivités à conclure des accords entre elles. Le bien-fondé des conventions locales a été renforcé dans le cadre de la gestion des espaces géographiques locaux, un processus opportun qui favorise les moyens efficaces pour promouvoir les investissements publics. Elles sont également identifiées comme étant une manière très pragmatique d'utiliser des ressources déjà existantes. L'aide espagnole est encouragée à investir dans la promotion de ces idées. La question reste ouverte quant à la définition de la communauté locale qui conclurait des accords signés avec d'autres. Demeure également le défi de créer une stabilité juridique donnant l'autorité légale à la gestion des ressources communautaires locales. Certains cadres pour le renforcement de conventions locales inter-communautaires existent, mais celles-ci ne sont pas officielles et il est indispensable qu'elles bénéficient d'une autorité législative.

b) Sur le changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'adaptation

La FAO rappelle qu'elle peut mobiliser le soutien technique nécessaire pour fournir des données et établir une cartographie des risques. Des représentants de certains pays font part de leur souhait d'obtenir des plans d'action nationaux pour l'adaptation et de réaliser des prévisions sur les sécheresses et autres futurs événements climatiques extrêmes. De tels outils existent déjà, y compris ceux indiquant les zones sujettes aux inondations dans les pays sahéliens.

Une remarque est également émise sur le fait que la recherche sur le changement climatique fondée sur les régions est essentielle. Les phénomènes extrêmes exigent que des synergies soient mises en place entre les acteurs concernés sur la recherche scientifique, qui implique et doit être bien comprise par les autorités régionales. Le suivi de l'évolution du comportement des micro-climats et des répercussions doit être entrepris par les régions. En outre, les régions devraient également proposer des plans d'adaptation et les utiliser pour recueillir des ressources pour la recherche. Les investissements réalisés par les États qui sont au sein de ces plans régionaux rapporteraient des bénéfices substantiels.

En outre, certains participants s'expriment en faveur d'une utilisation optimale et maximale des sols, des engrais et des systèmes de mécanisation, parallèlement au développement de variétés de semences adaptatives. En outre, le lien entre le reboisement et d'autres domaines tels que la formulation de semences est également préconisé. Tout cela nécessite des connaissances scientifiques, pour lesquelles il est indispensable de mobiliser davantage de recherche et de ressources. La demande de collaboration et d'échange d'expériences entre les pays du Sud est également exprimée. Le Burkina Faso fait part de son intérêt à échanger avec le Bangladesh dans le cadre du projet LACC décrit ci-dessus. Il existe déjà une collaboration entre le Bangladesh et le Vietnam, qui partagent de nombreux enseignements communs sur des questions telles que les inondations et les variétés de riz tolérantes à la salinité. Ceux-ci seraient poursuivis par le Burkina Faso.

c) Sur la décentralisation

Le besoin urgent de parvenir à une véritable décentralisation des pouvoirs et responsabilités au bénéfice des régions a suscité de vives discussions. Si les régions devaient transférer des compétences aux collectivités locales pour que celles-ci appliquent et mettent en œuvre leurs mesures, la décentralisation serait impérative. La 15e Conférence des Parties (COP 15) qui s'est tenue à Copenhague n'est certes pas parvenue à obtenir un consensus des acteurs étatiques, mais elle a permis aux régions de partager de nombreuses idées et de remporter de nombreux succès avec des idées de projets élaborés. Beaucoup d'entre elles sont déjà mises en œuvre du fait que les procédures des régions sont moins rigides et facilitent l'action. Tout cela converge vers la nécessité d'une décentralisation.

Une position claire est préconisée : la décentralisation est une réalité qui a lieu dans de nombreux pays et sur laquelle on ne peut revenir. Elle doit être fondée sur le développement et le concept de subsidiarité, dans le respect strict de ces notions. Le transfert de compétences et d'autres ressources aux régions ne peut être abandonné ; il doit au contraire s'intensifier en orientant clairement ses efforts sur la promotion de mesures pertinentes et appropriées visant à atteindre l'objectif de la décentralisation. Il est généralement admis que la décentralisation est synonyme de pouvoirs soustraits à l'État central. Ces pouvoirs doivent être extraits du centre et ne peuvent être négociés. Une telle évolution renforcerait durablement le rôle des régions en matière de sécurité alimentaire et d'autres questions de développement.

III. RECOMMANDATIONS

Le groupe formule les recommandations suivantes pour présentation lors de la plénière :

1. Les enjeux du changement climatique et de la sécurité alimentaire sont nombreux. La pression monte rapidement. Néanmoins, ces enjeux offrent en même temps de nombreuses possibilités d'intervention, d'actions et de partage des expériences. De telles expériences sont nombreuses en Afrique. L'agriculture est certes une source de changement climatique, mais elle contribue également à apporter des solutions grâce à l'atténuation et aux adaptations. Les régions prennent une multitude de mesures concrètes pour le démontrer.
2. Les régions se placent au niveau d'intervention le plus opportun. Elles sont au plus près des communautés. Elles possèdent une connaissance intime des parties prenantes et acteurs locaux. Les régions constituent les espaces géographiques appropriés pour la gestion des ressources naturelles et pour faire face aux changements climatiques dans des zones agro-écologiques spécifiques.
3. Dans ce contexte, l'action des régions doit être fondée sur une approche territoriale du développement rural, qui implique la pleine participation de toutes les parties prenantes et l'intégration de divers types d'activités.
4. Une décentralisation et un processus de planification adéquats sont indispensables afin de procurer aux régions des moyens et des ressources adéquats pour mettre en œuvre des plans d'action régionaux, complémentaires à ceux engagés aux niveaux national et international.
5. Les régions sont déjà engagées dans des programmes concrets et novateurs, tels que les territoires à zéro émission de carbone, la préparation à la gestion des risques de catastrophe et le paiement des services environnementaux. À l'avenir, les régions devraient poursuivre le déploiement de projets concrets, l'échange d'expériences, de recherches et d'expertises à travers une coopération décentralisée et mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir.